

BÂTIR LE CINQUIÈME RISQUE #7 – LA PERTE D'AUTONOMIE DANS LES PROGRAMMES DES MUNICIPALES

Note d'actualité - 11 mars 2020

A la veille des élections municipales, OpusLine s'est intéressé à la place qu'occupe la perte d'autonomie dans les programmes des candidats à ces élections des 15 et 22 mars prochains.

Le paradoxe français : la perte d'autonomie est vue comme une préoccupation nationale et non locale

Le maire est à la fois un agent de l'Etat, et un agent exécutif de la commune engagé dans le développement de son territoire et de ses spécificités. De ce fait, il est à la fois représentant des politiques publiques menées par l'Etat, et gouvernant, c'est-à-dire en capacité de définir des buts collectifs, de mobiliser les ressources nécessaires à leur poursuite, à prendre les décisions qui imposent leur obtention.

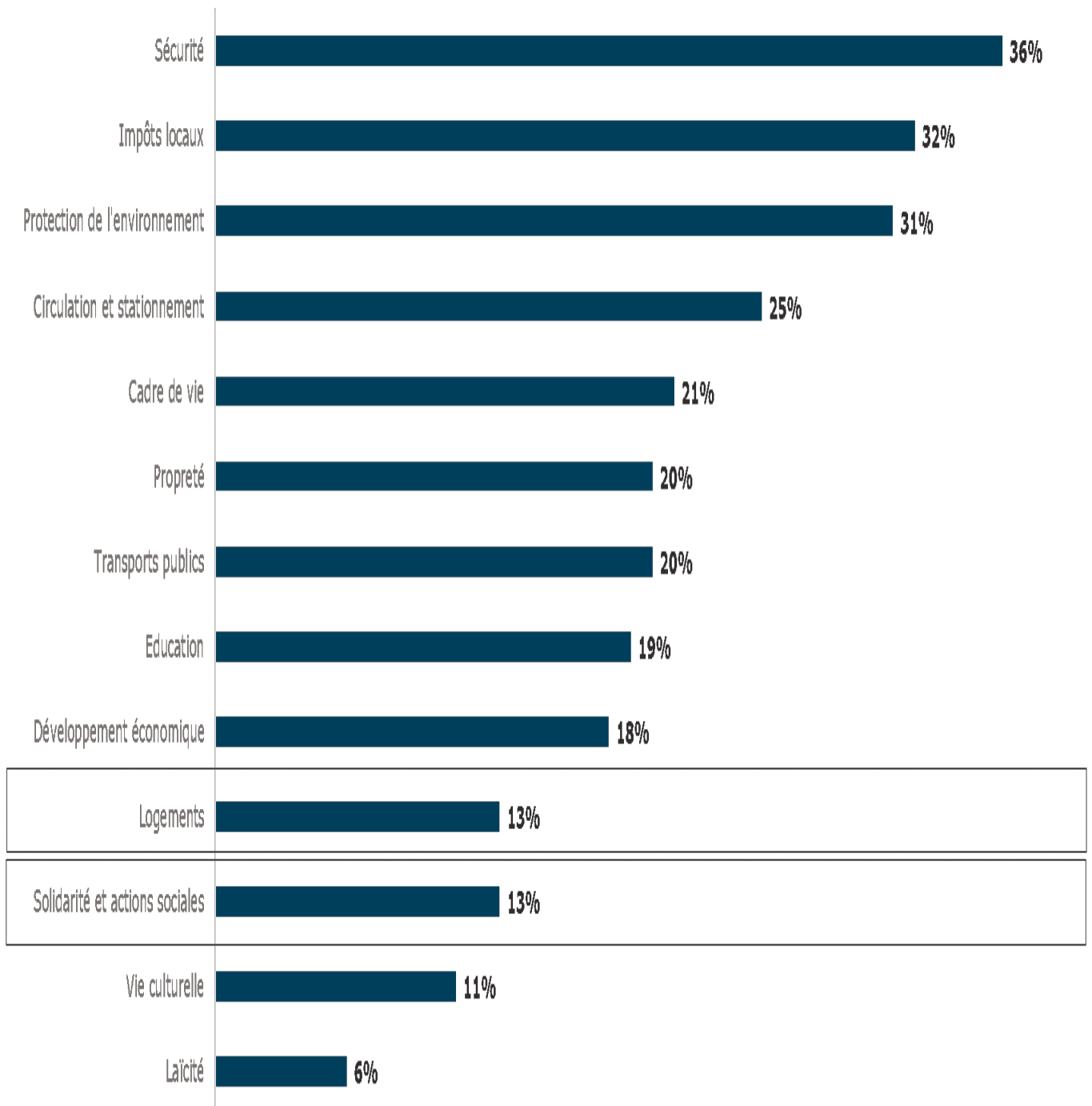
En tant qu'agent de l'Etat qu'il représente, il participe à la mise en œuvre des politiques publiques. Le gouvernement a inscrit plusieurs priorités pour 2020 : réforme des retraites, réforme de l'audiovisuel et... réforme de la dépendance. De premières annonces ont ponctué ces dernières semaines en attendant la loi Grand Âge : [indemnisation du congé aidant](#), [formation des professionnels](#) de l'aide à domicile, [programme santé](#) permettant de faire de la perte d'autonomie une exception : prévention santé, diagnostic et dépistage, révision des parcours patients, refonte de la tarification de certains actes.

[Retrouvez notre analyse sur les annonces de la stratégie nationale pour gérer la perte d'autonomie.](#)

En tant qu'agent politique local, il a vocation à inscrire sa politique au plus proche des préoccupations des habitants de sa commune. Et, malgré d'évidentes spécificités locales, les administrés se rejoignent dans [les sujets qu'ils considèrent comme prioritaires pour ces élections](#) : sécurité, impôts locaux et protection de l'environnement.

La perte d'autonomie n'apparaît pas en tant que telle comme étant au cœur de la préoccupation des Français pour ces élections, mais on peut considérer qu'elle se retrouve dans les sujets tels que le logement, la solidarité et les actions sociales.

LES PRÉOCCUPATIONS DES FRANÇAIS POUR AMÉLIORER LA SITUATION DE LEUR COMMUNE



Parmi les sujets suivants, lesquels sont selon vous des priorités pour améliorer la situation de votre commune. Plusieurs réponses possibles. 1005 répondants. Sondage Orange, Europe 1, BVA.

Face à ce paradoxe, quelle place les candidats accordent-ils à la perte d'autonomie ?

Nous avons recensé les mesures des candidats des 10 plus grandes villes françaises – seuls les candidats ayant plus de 10% d'intentions de vote ont été observés – et les avons catégorisées en 5 thèmes : accompagnement des aidants, prévention santé, lutte contre l'isolement, maintien à domicile et accès aux soins & aux services (l'accès aux soins & aux services regroupe par exemple la création de nouvelles places en établissements spécialisés, la mobilité et mise en accessibilité, ou encore l'accompagnement administratif et numérique).



	% des candidats étudiés avec un programme détaillé disponible	Accompagnement des aidants	Prévention santé	Lutte contre l'isolement	Maintien à domicile	Accès aux soins et services
Paris	100%	1	2	3	3	3
Lyon	100%	0	2	3	3	3
Marseille	75%	1	2	0	2	2
Nantes	100%	2	2	3	3	2
Toulouse	100%	2	2	3	3	3
Bordeaux	100%	2	0	3	3	3
Strasbourg	100%	2	0	3	3	3
Lille	75%	0	2	3	3	3
Nombre d'occurrences		8	7	13	15	16

A première vue, la perte d'autonomie est bien intégrée dans les programmes : parmi les candidats étudiés, 75% d'entre eux abordent d'une manière ou d'une autre le sujet de la perte d'autonomie.

On peut malgré tout noter de fortes disparités en fonction des villes : alors qu'à Toulouse, Nantes et Paris, les 5 axes politiques sont présents dans les programmes, les candidats de Nice et Montpellier ne font peu ou pas de place spécifique au sujet de la dépendance dans leurs programmes.

Certains axes de politiques publiques sont aussi plus courants que d'autres. Alors que l'accès aux soins & aux services, la lutte contre l'isolement et le maintien à domicile sont largement présentés dans les programmes, l'accompagnement des aidants et la prévention santé sont moins inscrits comme des priorités des six prochaines années.

Notons enfin que certaines mesures se distinguent et témoignent d'une volonté de se saisir des enjeux liés à la perte d'autonomie. Ainsi, nous pouvons citer les mesures suivantes : la création d'un centre d'innovations dédié à la silver économie (Paris), un quota de création de maisons aidants-aidés (Paris), un réseau de veilleurs s'appuyant sur le service national universel (Lille), un système de transport ou de navettes gratuites (Paris, Bordeaux, Lille), la mise à disposition d'aidants numériques pour les démarches administratives (Toulouse), des projets d'habitat inclusif (Paris, Nantes, Toulouse) ou d'adaptation de la voirie et du mobilier urbain (Lyon)... Autant d'idées et d'initiatives à valoriser pour répondre, à l'échelle locale, à l'ampleur du défi auquel la France fait et fera face ces prochaines années.